

Organisation de la Solidarité International – Small Grant Facility 2022

Foire Aux Questions

Q1. Je ne suis ni un membre ni un partenaire de SOLIDAR. Puis-je candidater à cet appel à propositions ?

Oui, toute Organisation de la Société Civile (OSC), mouvement social, organisation représentative et associative et syndicat indépendant travaillant à l'avancement des Droits Economiques et Sociaux et active dans les pays cibles peut faire une demande.

Toutefois, la préférence sera donnée aux propositions qui reflètent une initiative conjointe de membres, partenaires et alliés de terrain de SOLIDAR ET/OU aux propositions comprenant un partenariat étroit avec des membres de SOLIDAR.

Q2. Qui sont les membres affiliés au programme Organisation de la Solidarité International ?

Les membres affiliés au programme Organisation de la Solidarité International sont :

- MPDL
- Forum International for Cooperation
- Solidarité Laïque Burkina Faso
- FOS
- Solidar Suisse Hong Kong Limited
- Olof Palme International Center

Q3. Que veulent dire les termes *niveau sous-régional* et *niveau régional* ?

Le programme Organisation de la Solidarité International (OIS) a pour but de renforcer la coordination interne des membres et partenaires de terrain de SOLIDAR à différentes échelles.

Dans le but de faciliter cette coordination, trois régions et cinq sous-régions ont été identifiées, voir le tableau ci-dessous :



This activity is being realized with the financial assistance of the European Union as part of the Specific Agreement No. CSO-LA/2018/402-422. The contents of this activity are the sole responsibility of SOLIDAR and can under no circumstances be taken as reflecting the position of the European Union.

Pays	Sous-région	Région
Burkina Faso	Afrique de l'Ouest	Afrique subsaharienne
Burundi		
Mali		
Niger		
Benin		
Sénégal		
Kenya	Afrique de l'Est et du Sud	
Mozambique		
Tanzanie		
Afrique du Sud		
Zimbabwe		
El Salvador	Amérique centrale	Amérique latine
Guatemala		
Honduras		
Nicaragua		
Bolivie	Amérique andine	
Colombie		
Equateur		
Pérou		
Chine	Asie	Asie
Hong Kong		
Cambodge		



This activity is being realized with the financial assistance of the European Union as part of the Specific Agreement No. CSO-LA/2018/402-422. The contents of this activity are the sole responsibility of SOLIDAR and can under no circumstances be taken as reflecting the position of the European Union.

Pays	Sous-région	Région
Myanmar		
Pakistan		
Philippines		
Thaïlande		

Q4. Quelle est la différence entre les trois lots ?

Les projets peuvent s'adresser à un ou plusieurs pays. Les projets relevant du Lot 1 doivent concerner un des pays cibles du programme. Les projets relevant du Lot 2 doivent impliquer une majorité de pays d'une sous-région ou région (par exp, dans la sous-région Andine ce serait au moins 3 sur 4 ; dans la région Amérique latine ce serait au moins 5 sur 9).

Le lot 3.1 est dédié aux actions de la transition juste, dans le but de parrainer des formations thématiques dans les pays et leur coordination entre les membres et les partenaires et le lot 3.2 est dédié aux actions visant à soutenir les OSC et les défenseurs des droits de l'homme (DDH) menacés de répression ou persécution dans l'un des pays ciblés.

Par exemple, l'organisation d'une conférence sous-régionale en Amérique Centrale, se déroulant au Guatemala mais avec l'implication d'organisations du Costa Rica, du Salvador, du Honduras et du Nicaragua relèverait du Lot 2.

Q5. Comment sera financée l'action ? Quelle est la différence entre budget et subvention ?

Le terme *budget* fait référence au total des coûts attendus de l'action.

Le budget inclut deux volets : 1) la *subvention* couverte par SOLIDAR, qui peut s'élever jusqu'à un maximum de 85% du coût total escompté de l'action et 2) la contribution du demandeur principal et des codemandeurs éventuels (co-financement).

Cela signifie que SOLIDAR couvrira jusqu'à 85% du total des coûts occasionnés, tandis que le demandeur principal et/ou les éventuelles organisations co-demandeuses devront couvrir le reste des coûts.



Remarque : quand elles soumettent une proposition, les organisations doivent fournir le budget total, en indiquant le montant à couvrir par SOLIDAR (la subvention demandée). Exemple : une proposition relevant du Lot 2 peut présenter un budget maximum de 16.000 €, dont jusqu'à 13.600 € peuvent être pris en charge par SOLIDAR.

Q6. Qu'est-ce que le cofinancement ?

L'organisation sous contrat contribue à couvrir un minimum de 15% des coûts directs encourus de l'action. Les coûts couverts par l'organisation avec ses propres ressources financières **ne peuvent pas provenir d'autres fonds de l'UE.**

Q7. Comment puis-je candidater à cet appel ? Comment charger une proposition de budget dans le formulaire de candidature ?

Vous pouvez soumettre votre proposition en téléchargeant le formulaire de candidature, la proposition de budget, les modèles de plan d'activités et la liste de contrôle des principaux candidats disponibles sur le site Web de SOLIDAR. Une fois que vous avez rempli les formulaires, vous pouvez les télécharger dans le formulaire en ligne également disponible sur le site Web. Vous pouvez postuler dans les trois langues du programme OIS : anglais, français et espagnol.

Remarque : Seul le format Excel sera accepté pour le formulaire de demande et la proposition de budget.

Q8. Le budget peut-il inclure le coût de l'abonnement à la vidéoconférence ?

Oui ! Soyez cependant prudent lorsque vous déclarez ces coûts :

Si les frais d'abonnement sont annuels, vous ne pouvez facturer que la partie correspondant à la durée de l'action. Si la période de mise en œuvre de l'action est de 6 mois, vous ne pouvez facturer que 50% (6/12) du coût annuel.

Q9. Contribution en nature : Pouvons-nous utiliser nos propres locaux et équipements et facturer l'équivalent de leur utilisation ?

L'utilisation de vos propres installations et équipements est considérée comme une contribution en nature à l'action et ne peut être signalée. Même si la location d'un lieu externe est plus onéreuse, vous



devez y organiser votre réunion et recevoir une facture pour l'utilisation de l'espace si vous souhaitez déclarer le coût de cette action.

Q10. Pouvons-nous inclure dans le budget des dépenses imprévues ?

Malheureusement, vous ne pouvez pas ajouter au budget des frais imprévus.

Q11. Que se passe-t-il s'il y a des changements dans le taux de change ?

SOLIDAR ne peut pas couvrir les frais de change. La subvention sera transférée en EUR, nous vous encourageons donc à fournir un compte bancaire qui accepte ce type de transfert.



This activity is being realized with the financial assistance of the European Union as part of the Specific Agreement No. CSO-LA/2018/402-422. The contents of this activity are the sole responsibility of SOLIDAR and can under no circumstances be taken as reflecting the position of the European Union.